



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 735

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 735 intitulé « Règlement d'emprunt concernant les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	2 novembre 2015
Adoption du règlement numéro 735	7 décembre 2015
Approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire	27 janvier 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 29 janvier 2016.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier